

SOMAIN

La moitié des profs du lycée Pasteur en grève

A l'appel du SNES-FSU, le jeudi 22 novembre plus de la moitié des professeurs du lycée Pasteur étaient en grève comme dans d'autres établissements de la région.

Ils disent « non au travail gratuit ». Explication de Serge Deneuveglise, professeur de SVT et délégué syndical : « pour la seconde année consécutive, le rectorat de Lille demande aux enseignants d'assurer des heures de cours gratuitement en interprétant à sa manière des textes nationaux qui régissent nos statuts selon les décrets de 1950 ». Une circulaire de l'ex-rectrice Marie-Jeanne Philippe et pour l'académie de Lille, une exception nationale !

Les enseignants étaient perturbés que les récents changements de gouvernement et de recteur allaient les rétablir dans leurs droits : « ce n'est pas le cas. Le prétendu changement se fait dans la continuité, Jean-Jacques Pillet le nouveau recteur applique avec zèle la circulaire de son prédécesseur ».

La semaine précédant cette grève, seize enseignants du lycée Pasteur (et ce n'est pas le seul) ont reçu une note dans leur cahier pour leur indiquer qu'une heure de cours de leur service hebdomadaire devait être assurée gratuitement.



Pour les grévistes : « non au travail gratuit ! »

Selon le SNES-FSU c'est une perte de salaire annuelle de 1 846 euros pour les enseignants agrégés et de 1 291 euros pour les certifiés, soit une baisse de 6,5 %. Ces professeurs assurent ne pas compter leurs heures (projets, sorties, réunions...) et voient dans cette mesure vexatoire une absence de reconnaissance de leur travail. Ils demandent l'abrogation de cette circulaire qui d'après eux

instaure donc deux poids, deux mesures dans le calcul de leur temps de travail : un dans l'académie de Lille et un autre dans le reste du pays : « nous refusons que notre académie soit le lieu d'expérimentation en matière d'atteinte des services des personnels, donc une heure de cours doit être une heure payée ! ». De plus, ils assurent que ces heures non payées représentent l'équivalent de centaines de suppressions

d'emplois.

Venu soutenir les grévistes, Jean-Jacques Carideller, député, a interrogé par question écrite le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon, sur la nécessaire abrogation de cette circulaire.

Le prochain rassemblement, à l'appel de l'intersyndicale et avec les autres établissements concernés a été fixé au mercredi 28 novembre à 15h, devant le rectorat de Lille. ■